



## L'Ontario interdit les appareils portatifs

Le 19 octobre 2009

À compter du 26 octobre 2009, le gouvernement de l'Ontario interdira aux conducteurs d'utiliser des appareils portatifs. La nouvelle loi rend illégal pour les conducteurs d'utiliser tout type d'appareil portatif (y compris les cellulaires), de quelque manière que ce soit, au volant d'un véhicule.

À partir du 26 octobre, les services de police informeront les conducteurs de la nouvelle loi. Le 1<sup>er</sup> février 2010, ils commenceront à émettre des billets d'infraction. La nouvelle loi ontarienne permet au gouvernement d'imposer une amende allant jusqu'à 500 \$ aux conducteurs distraits. En vertu de l'ordonnance, les conducteurs sont toujours autorisés à utiliser leur cellulaire pour composer le 9-1-1.

Vous pouvez obtenir davantage d'information sur la nouvelle loi de l'Ontario [ici](#). Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre consultant de compte de PHH.